

## Conseil municipal du 25 février 2019

PRESENTS: PIQUET André, NOBLET Bernard, BUSSON David, LE LUEL Rémy, PICARD Yvette, TIGEOT Fabien, BATRIN Christelle, DENISET Evelyne, ISSERT Cécile, LE BRETON Bernard, DEME Anne-Laure, METAYER Nicolas, COEFFEC Yves.

ABSENTS excusés : EMEREAU Patrice, DREAN Claudine

Date de convocation : 19 février 2019

Evelyne DENISET est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

### **Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 7 janvier 2019**

#### **8. BUDGET Commune : Approbation du compte administratif**

Considérant que M. André PIQUET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard NOBLET premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2018 ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

Dépenses de fonctionnement =	- 454 988,97 €
Recettes de fonctionnement =	561 436,17 €
Dépenses d'investissement réalisées =	- 289 514,43 €
Recettes d'investissement réalisées =	287 729,00 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2018 du budget Commune.

#### **9. BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE : Approbation du compte administratif**

Considérant que M. André PIQUET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard NOBLET premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2018 ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

Dépenses de fonctionnement =	-10 168,46 €
Recettes de fonctionnement =	10 168,46 €
Dépenses d'investissement réalisées =	- 0,00 €
Recettes d'investissement réalisées =	16 400,00 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2018 du budget transport scolaire.

#### **10. BUDGET Assainissement : Approbation du compte administratif**

Considérant que M. André PIQUET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard NOBLET premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2018 ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

Dépenses de fonctionnement =	- 38 006,12 €
Recettes de fonctionnement =	48 087,71 €
Dépenses d'investissement réalisées =	- 81 438,16 €
Recettes d'investissement réalisées =	38 035,26 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2018 du budget assainissement.

### **11. BUDGET Lotissement : Approbation du compte administratif**

Considérant que M. André PIQUET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard NOBLET premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2018 ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

Dépenses de fonctionnement =	- 330 674,50 €
Recettes de fonctionnement =	376 476,81 €
Dépenses d'investissement réalisées =	- 510 198,51 €
Recettes d'investissement réalisées =	326 426,86 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2018 du budget lotissement.

### **12. BUDGET Commerces : Approbation du compte administratif**

Considérant que M. André PIQUET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard NOBLET premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2018 ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

Dépenses de fonctionnement =	- 0,00 €
Recettes de fonctionnement =	1 480,51 €
Dépenses d'investissement réalisées =	- 97 273,44 €
Recettes d'investissement réalisées =	75 000,00 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2018 du budget commerces.

### **13. BUDGET Commune: Approbation du compte de gestion du receveur**

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### **14. BUDGET Transport scolaire: Approbation du compte de gestion du receveur**

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### **15. BUDGET Assainissement : Approbation du compte de gestion du receveur**

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### **16. BUDGET Lotissement : Approbation du compte de gestion du receveur**

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### **17. BUDGET Commerces : Approbation du compte de gestion du receveur**

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### **18. Affectation des résultats budget commune**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation de résultat du fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSE MENT CA 2018(-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018 dépenses - recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-112 681,31	94 822.36	110 895,88	- 0 +23 000	23 000	-1 785.43
FONCT	94 822.36	0	106 447,20			106447.20

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT Global cumule au 31.12.2018</b>	104 661.77
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 785,43
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	104 661.77
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0
Total affecté au c/1068	106 447,20
<b>Déficit global cumule au 31/12/2018</b> Déficit à reporter	-1 785.43

#### **19. Affectation des résultats budget assainissement**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation de résultat du fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSE MENT CA 2018(-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018 dépenses - recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 48 429.43	15 476.40	-43 402.90	0 0	0	-43 402.90
FONCT	15 476.40		10 081.59			10 081.59

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>DEFICIT Global cumule au 31.12.2018</b>	-33 321.31
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	10 081.59
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	10 081.59
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0
Total affecté au c/1068	10 081.59
<b>Déficit global cumule au 31/12/2018</b> Déficit à reporter	-43 402.90

## 20. Affectation des résultats budget commerces

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation de résultat du fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSE MENT CA 2018(-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018 dépenses - recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0	0	-22 273.44	0 23 497.50	23497.50	-22 273.44
FONCT	0	0	+1 480.51	0	0	+1 480.51

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>DEFICIT Global cumule au 31.12.2018</b>	-20 792.93
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 480.51
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	1 480.51
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0
Total affecté au c/1068	1 480.51
<b>Déficit global cumule au 31/12/2018</b> Déficit à reporter	-22 273.44

Monsieur BIORET receveur municipal présente les différents ratios de la commune. Globalement le résultat s'est amélioré pour le budget Commune. Les charges de fonctionnement ont diminué de 10650€ et les recettes stagnent (-4€ entre 2017 et 2018)

L'autofinancement a augmenté : 108 534€ de CAF Brute

L'endettement de la Commune reste quasiment identique 1011€ par habitant en 2017, 1017€ en 2018.

Point négatif le budget lotissement de Chabannes : pas de vente de lot sur 2018. Il est conseillé de provisionner 15-20000€ tous les ans pour absorber le déficit prévisible.

### **Point commission personnel**

Un agent a fait une demande de passage à temps partiel à 80%. Cet exercice à temps partiel nécessite une réflexion globale du fonctionnement des services techniques. Plusieurs pistes sont envisagées :

- Une délégation de l'entretien du terrain de football
- Une mutualisation avec st marcel,
- L'achat de matériel plus performant.

#### **21. Exercice du travail à temps partiel**

M. le Maire rappelle que le temps partiel est une modalité d'accomplissement du service qui permet à un agent territorial de consacrer une durée moindre à son activité professionnelle. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'exercice du temps partiel en fonction des nécessités, de la continuité et du fonctionnement des services ainsi que des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, après avis du comité technique paritaire, et en vertu de :

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 60 à 60 quater ;
- du décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1992 relative à l'exercice des fonctionnaires à temps partiel par les fonctions et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
- du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
- du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 **du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale.**

M. le Maire précise ensuite que :

- les agents occupant un emploi à temps complet peuvent être autorisés à travailler à temps partiel, pour une quotité qui ne peut être inférieure au mi-temps ;
- les agents occupant un emploi à temps complet ou non peuvent bénéficier d'un temps partiel de droit pour raisons familiales ou pour création, reprise d'entreprise, sous conditions.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal:**

**DÉCIDE** que le temps partiel s'exercera dans les conditions suivantes :

- le temps partiel sur autorisation est organisé dans le cadre hebdomadaire
- le temps partiel de droit est organisé dans le cadre hebdomadaire,
- les quotités de temps partiel sur autorisations sont fixées au cas par cas entre 50 % et 99 % ;
- le délai préalable de demande d'autorisation, de renouvellement, est de 2 mois avant la date souhaitée ;
- la durée des autorisations est fixée à un an et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans la demande de renouvellement doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse ;
- les autorisations sont délivrées individuellement par le Maire.

**Point travaux :**

- Un élagage a été réalisé sur la commune par l'entreprise LANOE
- Un devis pour le parking de la salle des associations a été demandé,
- le projet d'accès par l'arrière de la boulangerie a été abandonné il n'est pas réalisable techniquement (pente)

**22. Demande de subvention au titre de la DETR 2019**

La commune a engagé un plan de mise aux normes d'accessibilité les lieux publics ADAP en 2016 et souhaite réaliser les travaux programmé dans le cadre de cette mise en accessibilité des bâtiments et lieux publics.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 9330.44€ HT

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- adopte le plan de financement ci-dessous et autorise le Maire à engager les dépenses inscrites ci-dessus pour la réalisation du projet,
- sollicite une subvention de 2519.22 € au titre de la DETR, soit 27% du montant du projet
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

DEPENSES (HT)		RECETTES		
DEVIS BEDARD MUR WC MAIRIE+ WC ET LAVABO ADAPTE	2 380.50€	CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 665.22 €	50%
PLACES PMR +PANNEAUX ET CHEMINEMENTS	3 429,04€	DETR	2 519.22 €	27%
BARRE DE SOUTIEN +POIGNEE TIRAGE salle association	107.90€	AUTOFINANCEMENT	2 146.00 €	23%
LISSES DE PROTECTION SALLE DES SPORTS	3 413.00€			
total	9 330.44€	total	9 330.44€	100%



## Question diverses

- La préfecture a décerné 3 médailles d'honneur « communales » : vermeil pour M. ROUILLE Antoine et Mme PEDRON Angéline et argent pour Mme GOSSELIN Marie-Annick. Une petite cérémonie en présence de leur famille sera prévue le 1<sup>er</sup> mai.
- Opération argent de poche : une opération pourrait être mis en place à Bohal sur le modèle de l'Oust à Brocéliande Communauté. Cette opération nécessite la création d'une régie et la présence de bénévoles pour encadrer des jeunes de 16 à 18 ans rémunéré 15€ par après midi (3h00 de travail et 30 minutes de pause).
- Grand débat : le compte rendu est disponible sur le site du grand débat et sur le site internet de la commune.
- Point sur courrier de M. RETHO : chaque conseiller a reçu individuellement un courrier pour autant le conseil municipal maintient sa décision de non vente vu le rapport établi par l'agence française de la biodiversité
- Conventions du centre de gestion: le conseil valide l'avenant à la convention relative au service de médecine professionnelle et à la convention cadre d'accès aux services facultatifs du centre de gestion du Morbihan
- Point sur la SEM crematorium : erreur de montage au départ, les responsables envisagent de transformer la SEM en SPL.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

### Signatures

André PIQUET

Bernard NOBLET

Yves COEFFEC

Rémy LE LUEL

PICARD Yvette,

BUSSON David,

EMEREAU Patrice,

TIGEOT Fabien,

BATRIN Christelle,

LE BRETON Bernard,

DREAN Claudine,

DEME Anne-Laure,

ISSERT Cécile,

METAYER Nicolas

DENISET Evelyne